

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### DECISION DU MAIRE n° 112 / 2021

Service : Finances  
Tel : 04.76.29.80.03  
ref. : SF/CV/MP

**OBJET : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES « BILLETTERIE DE SPECTACLES » ACCEPTATION D'UN NOUVEAU MODE D'ENCAISSEMENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22.

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif à l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU la décision n°67/2015 en date du 31 juillet 2015 instituant une régie de recettes « Billetterie de spectacles ».

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU la délibération n°19 du Conseil Municipal du 25 novembre 2021 acceptant le Pass Culture de l'Etat

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 décembre 2021

## DECIDE

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-213803174-20211210-DEC\_2021\_112-AU

**ARTICLE 1** : Modification de l'article n°4 de la Décision n°67/2015 en date du 31 juillet 2015 concernant la régie de recettes « Billetterie de spectacle »

**ARTICLE 2** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la régie de recettes « Billetterie de spectacles » encaisse les recettes désignées à l'article n°3 de la Décision n°67/2015 selon les modes de recouvrements suivants :

- Numéraire
- Chèque bancaire
- Carte bancaire
- Carte M'RA
- Pack'Loisirs
- Pass Culture du Ministère de la Culture

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un billet numéroté.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire de Pont-de-Claix et Madame la Trésorière de Vif sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Préfecture le ... 15/12/2021 ...
- publication le ... 15/12/2021 ...
- et (ou) notification le ... finances ...

A PONT DE CLAIX, le 10/12/2021  
Le Maire,  
Christophe FERRARI.

Avis conforme de  
Madame La Trésorière de Vif

F. L.  
**Frédéric LANDRU**  
Par procuration  
Inspecteur des Finances Publiques



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : JOUFFREY Jacqueline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DEC_2021_112
Date de la décision:	2021-12-10 00:00:00+01
Objet:	Modification de la régie de recettes "Billetterie de spectacles" acceptation d'un nouveau mode d'encaissement
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213803174-20211210-DEC_2021_112-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à jacqueline.jouffrey@ville-pontdeclaix.fr

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20211210-DEC_2021_112-AU-1-1_0.xml	text/xml	982
nom de original: DEC_2021_112F_Billetterie.pdf	application/pdf	360528
nom de métier: 99_AU-038-213803174-20211210-DEC_2021_112-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	360528

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2021 à 15h59min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2021 à 15h59min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2021 à 15h59min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2021 à 16h00min02s	Reçu par le MI le 2021-12-15